

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 30 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 30 janvier, à 19 heures 04, le Conseil municipal de la Commune de LE PALAIS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 25 janvier 2024 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents adressés au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND, Maire.

Etaient présents : Le Maire Tibault GROLLEMUND.

Adjoints : Martine COLLIN, Pierre-Paul AUBERTIN (arrivé 19h20), Sylvie TRÉMÉAC-PICHOT, Georges MIGNON,

Conseillers : Catherine BARBOTIN, Francis VILLADIER, Thibault TARDIF, Noëlle SCHLUMBERGER, Noémie SOULIER, Soazig LANCO, Jean-Claude LORIOT, Guillaume CHATELAIN, Karol KIRCHNER, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU (arrivé 19h06), Carine LE HEN

Etaient excusés et avaient donné pouvoir : Jean-Luc GUENNEC à Tibault GROLLEMUND, Ronan Pierre BARRÉ à Catherine BARBOTIN, Béatrice TERRIEN à Francis VILLADIER, Aude Portugal à Martine COLLIN

Etaient excusées : Monique PAUL, Catherine MAREC, Marie-Céline GUILLERME

Secrétaire de séance : Thibault TARDIF

Quorum : 12

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

Délibération n° 008-24

FINANCES – Budget principal : renforcement et sécurisation du mur de soutènement du parking des Glacis – tranche 1

Considérant les désordres constatés sur un mur de soutènement de 9,50m de haut bordant le parking des Glacis ;

Considérant le compte rendu (en annexe) réalisé par le bureau d'étude GÉOLITHE en avril 2023 préconisant la mise en sécurité et le renforcement du mur de soutènement. Ces travaux seront répartis en 4 tranches

Monsieur le Maire propose au conseil, pour la réalisation des travaux de la première tranche (croquis en annexe) du renforcement du mur de soutènement, de solliciter l'aide de l'État au titre de la DSIL 2024 et du Département au titre du programme de Solidarité Territoriale selon le financement prévisionnel suivant :

Dépenses (montants en euros HT)		Recettes (montants en euros HT)		
Travaux	256 206.94 €	Etat - DSIL 2024	100 000.00 €	34.04%
Etudes	37 600.00 €	CD 56 - PST	102 832.43 €	35.00%
		Autofinancement	90 974.51 €	30.96%
TOTAL	293 806.94 €	TOTAL	293 806.94 €	100%

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise, pour la réalisation de ces travaux, Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'État au titre de la DSIL 2024 et du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale selon le financement prévisionnel suivant.
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre tout acte et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Tibault GROLLEMUND.

